

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 21 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	27 janv. 2025	

Commentaires : Module de jeu non sécuritaire : Le module de jeu avec l'ancienne glissade jaune avec une couverture en forme de « S » a été remplacé par une nouvelle glissade droite sans couverture. Avant, avec l'ancienne glissade, l'ouverture était bloquée par le couvert et les côtés jaunes ce qui fessait en sorte que les enfants ne pouvant pas tomber à côté de cette glissade. Maintenant, avec la petite glissade droite sans couverte, cela fait en sorte que l'ouverture en haut est trop grande alors il y a un risque de chute pour les enfants qui se retrouvent en haut par les côtés jusqu'à la hauteur (formant un arc). Si l'exploitant décide de modifier ce module de jeu, les normes CSA ainsi que les instructions du fabricant doivent être suivies.

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié.
- L'aire de jeux extérieur
- La période de repos y compris les installations pendant la période de repos/dodo.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 janvier 2025

Date

original signé par
Caroline LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 janvier 2025

Date